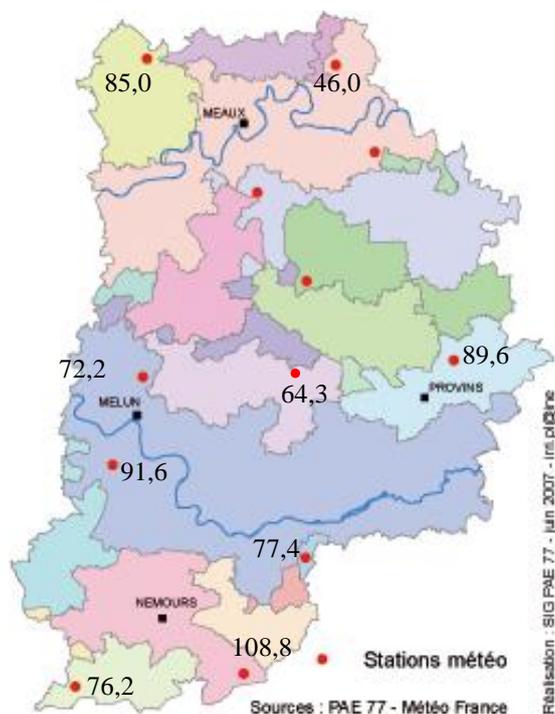


Irri.pl@ine

N° 126 – 14 février 2013 – 3 pages

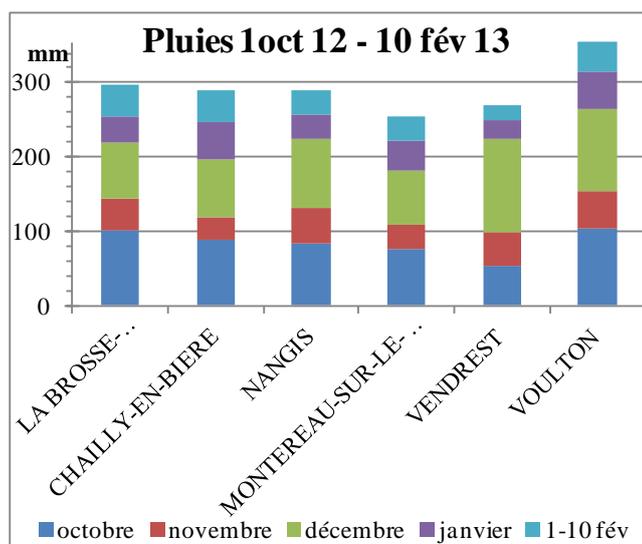
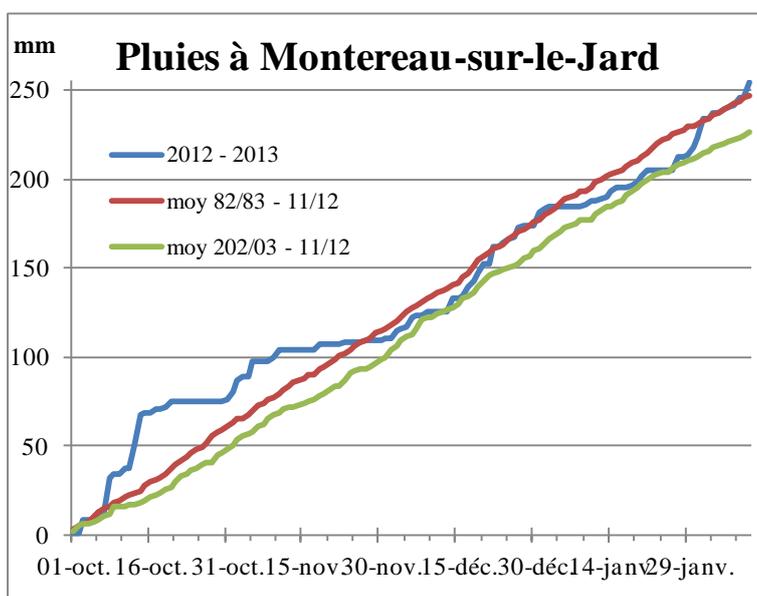
Votre prochain Irri.pl@ine paraîtra le 14 mars 2013

METEO



Pluies (mm) du 1^{er} janvier au 10 février enregistré que 19,8 mm sur la 1^{ère} décade de février.

Globalement, le cumul pluviométrique depuis le 1^{er} octobre est proche de la moyenne des 30 dernières années sur la station de Montereau-sur-le-Jard. Grâce à une pluviométrie excédentaire fin septembre et début octobre, la recharge des nappes a démarré plus tôt cet hiver. Puis, le cumul est devenu plus modéré pour se rapprocher de la moyenne de la période 2003/2012. Les pluies de fin janvier et début février ramènent ce cumul au-dessus de la normale saisonnière.



On constate que la station de Montereau-sur-le-Jard, dont on a les données historiques sur la plus longue période, est la moins arrosée du département cette année, avec 254 mm cumulés, contre près de 300 mm ailleurs, et même 350 mm à Voulton, comme le montre le graphique ci-contre.

La Brosse-Monceaux et Chailly-en-Bière, habituellement moins arrosés, enregistrent respectivement 298 et 289 mm, soit plus de 40 mm de plus que Montereau-sur-le-Jard.

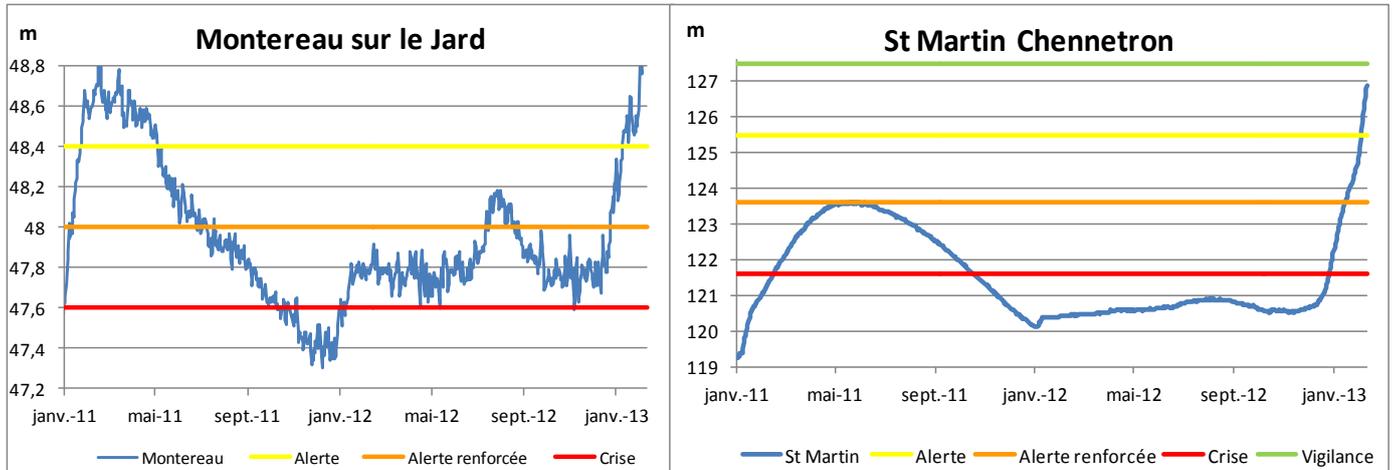
C'est plus le nombre de jours de pluie, 29 du 1^{er} janvier au 10 février, qui positionne cet hiver comme humide.

Côté températures, le mois de janvier est dans la normale saisonnière. On peut cependant noter qu'il n'y a pas eu de période de grands froid, même si la température mini est descendue à -7,1° C le 17 janvier.

Les ETP débutent l'année 2013 avec des valeurs en dessous de la moyenne, avec 12,9 mm cumulés en janvier contre 15,9 habituellement, et 0,8 mm/j pour la 1^{ère} décade de février.

✓ Nappe de Champigny : **Est en Alerte**

Le 7 février 2013, un arrêté préfectoral constate la remontée de la nappe de Champigny. Le secteur Ouest est en situation normale et le secteur Est reste encore en situation d'Alerte.



Le 11 février, le piézomètre de Montereau-sur-le-Jard (secteur Ouest) indiquait 49,35 m NGF et celui de Saint-Martin-Chenetron indiquait 126,86 m NGF pour le secteur Est. Les remontées du niveau de la nappe sont très importantes et on peut supposer que le secteur Est verra bientôt la levée de toute restriction.

Le dispositif de **gestion collective** de la nappe de Champigny est reconduit cette année selon la même procédure que l'an passé. Vous allez bientôt recevoir les formulaires de demande de volume pour la campagne 2013.

Les volumes individuels seront attribués à partir des assolements prévisionnels irrigués que vous nous avez déclarés.

La somme des volumes individuels attribués devra correspondre au volume maximal dédié à l'irrigation pour la campagne 2013, ce volume n'étant pas encore fixé (il était en 2011 de 4,21 millions de m³ pour une demande initiale globale de 6,25 M m³ et en 2012 de 4,51 M de m³ pour une demande de 6,86 M m³). Des coefficients correctifs par type de culture pourront alors de nouveau être introduits pour calculer les quotas individuels.

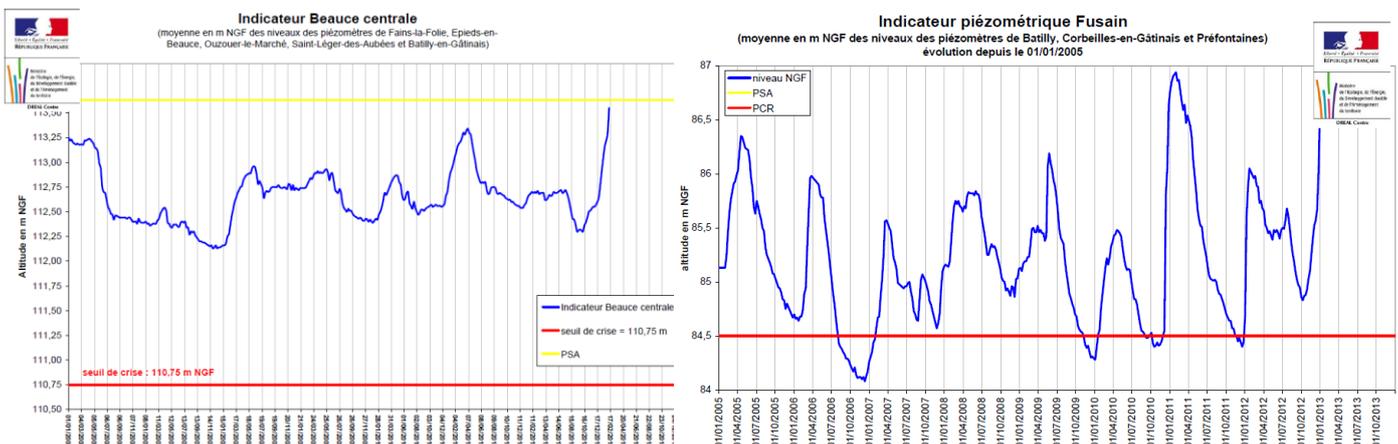
Nous vous rappelons que le renvoi des index des compteurs à la Chambre d'Agriculture, à chaque début de mois, est une des conditions du protocole de Gestion collective.

Ce retour des index permet le fonctionnement du système de **réallocation** et de **réattribution** de volumes supplémentaires, si le niveau de prélèvement global des irrigants le permet.

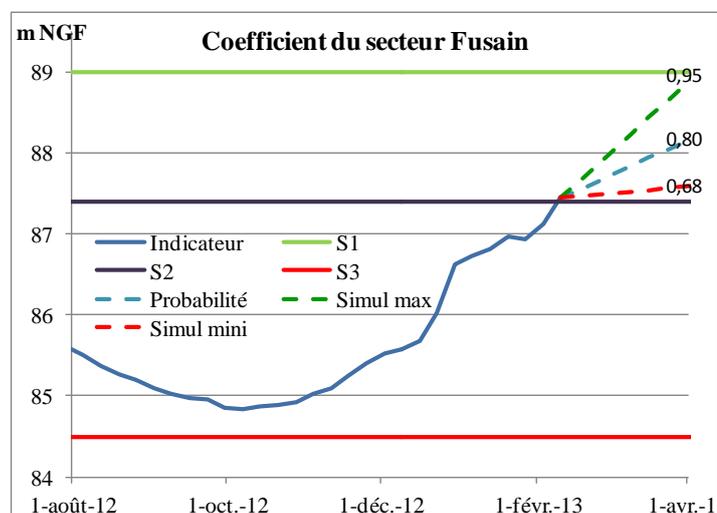
✓ Nappe de Beauce

Compte tenu de la pluviométrie actuelle, la nappe est toujours en phase de recharge.

Le 10 février 2013, l'indicateur piézométrique du secteur Beauce Centrale indiquait 113,55 m NGF, soit 51 cm de plus en un mois. A cette même date, l'indicateur du secteur Fusain, plus réactif avec une amplitude supérieure, était à 87,44 m NGF, soit plus de 62 cm de progression en un mois.



La remontée de la nappe est importante et devrait se poursuivre dans les semaines à venir, au moins pour le secteur de la Beauce Centrale. En effet, pour ce secteur, la probabilité d'être au **coefficient 1** pour la campagne d'irrigation est très forte, puisqu'il ne reste que 8 cm pour y parvenir, ce qui correspond à une progression moyenne de 1,14 cm par semaine.



Pour le secteur Fusain les seuils de référence sont moins favorables.

L'indicateur du secteur Fusain, bien qu'il ait fortement progressé la semaine passée (+ 31 cm), a déjà connu une baisse cet hiver, entre le 20 et le 27 février, comme l'illustre le graphique ci-contre.

Les scénarios prévoient une évolution vers un coefficient variant entre 0,68 et 0,95, plus probablement au-dessus de 0,75 au 1^{er} avril. Il faudrait une pluviométrie soutenue en février et mars pour atteindre le S1, ce qui perturberait les implantations des cultures de printemps.

Vos représentants professionnels, lors d'une réunion à Orléans mardi 12 février, jugent cet indicateur

comme insuffisamment fiable.

Le règlement du SAGE stipule qu'au seuil S1 (89 m NGF) correspond le coefficient 1 et au seuil S2 (87,40 m NGF) correspond le coefficient 0,63. Entre les 2 seuils, c'est une variation linéaire du coefficient.

Il a été demandé de supprimer la sectorisation. L'administration se retranche derrière le SAGE pour refuser cette possibilité.

La profession a demandé que soit à minima reconduit le plafonnement de 10 % de l'écart entre les coefficients du secteur Fusain avec celui de la Beauce Centrale, ce qui conduirait à un coefficient de 0,9 au minimum pour le calcul des quotas sur le secteur Fusain.

A ce jour, aucune position de la part de l'administration n'est prise pour ce secteur.



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE SEINE-ET-MARNE

Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine
E-mail : irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, et du CASDAR

Toute rediffusion et reproduction interdites



SEINE & MARNE 77
LE DÉPARTEMENT



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE
Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural